

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 04 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mil douze, le mardi 04 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel LEGOURD, Maire.

Etaient présents : M. Claude HENRY, Mme Marie-Thérèse LEGOURD, Mme Annick LELIÈVRE, M. Arnaud CORBEAU, M. Benoît MORCHOINE, M. Jean-Michel DOUSSELIN, M. Jean-François GIRARD, Mme Catherine ANDRE, M. Lucien DUCHESNE, M. Jean-Vincent BONIN.

Excusés : Mme Christiane COSSE, Mme Sophie FOUCHER.

Absent : M. Maurice DELANOUE.

Pouvoir : Néant

Secrétaire : Mme Annick LELIEVRE

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1. TARIFS CAMPING ET MOBIL HOME 2013**

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les tarifs du camping et des mobil home pour l'année 2013 du fait de l'instauration de la taxe de séjour depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 qui occasionne donc une augmentation aux usagers.

Les tarifs 2013 du camping doivent être fixés pour être communiqués aux différents guides touristiques dans lesquels le camping est inscrit pour leur édition 2013.

#### **Les tarifs 2013 du camping s'établissent comme suit :**

Adultes	2.70 €
Enfants de 5 à 16 ans	1.60 €
Enfant de moins de 5 ans	Gratuit
Emplacement aménagé et numéroté	3.20 €
Garage mort	2.80 €
Raccordement électrique – éclairage	3.20 €
Emplacement	2.30 €
A la quinzaine (forfait 2 personnes + emplacement + branchement électrique)	150.00 €
Au mois	260.00 €

#### **Tarifs mobil home 2013**

<b><u>Semaine du samedi 16 heures au samedi 10 heures</u></b>	
de Pâques (ouverture) au 1 <sup>er</sup> vendredi de juillet inclus	237.00 €
du 1 <sup>er</sup> samedi de juillet au dernier vendredi d'août	412.00 €
et du dernier samedi d'août au 30 septembre (fermeture)	237.00 €

### **Autres formules : hors saison seulement**

Week-end hors saison :	
Du vendredi 16 heures au lundi 10 heures	155.00 €
Milieu de semaine	
Du lundi 16 heures au vendredi 10 heures	134.00 €
Nuitée	57.00 €

### **Moyenne saison**

Semaine	237.00 €
Quinzaine	412.00 €
3 semaines	546.00 €
1 mois	649.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## **2. MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE.**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que selon la lettre circulaire de Monsieur le Préfet en date du 17 avril 2012 concernant la mise en œuvre des dispositions de la loi du 20 mars 2012 visant à majorer de 30 % les droits à construire sur les territoires des communes dotées d'un PLU, il n'est plus nécessaire de répondre à ces dispositions, la loi du 06 août 2012 N° 2012-955 abrogeant la loi du 20 mars 2012 N° 2012-376.

## **3. PROJET DE RENOUELEMENT DE BAIL DE LOCATION D'UN BUREAU NON MEUBLE DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE POUR HEBERGER LA TRESORERIE DE NEUNG SUR BEUVRON.**

Le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement de bail transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques de Blois concernant le bureau non meublé situé dans les locaux de la mairie pour héberger la trésorerie de la commune. Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de mille deux cent quatre vingt onze euros, charges comprises, payable trimestriellement à terme échu, en quatre versements égaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

## **4. PROJET MICRO STATION D'EPURATION AU LIEU DIT LA BASINIÈRE.**

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à l'installation d'une micro station d'épuration au lieu dit « La Basinière » afin d'apporter l'assainissement dans cette zone (quatorze constructions). Deux devis ont été reçus en mairie mais l'assemblée souhaite en obtenir un troisième avant de prendre une décision.

## **5. TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS.**

Afin de participer à la modernisation de l'action administrative au sein de la collectivité, le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit dans un premier temps approuver le principe de recours à cette procédure et autoriser son exécutif à signer une convention de télétransmission avec le Préfet.

Une démarche de mise en concurrence à l'échelle de la Communauté de Communes avait été proposée pour le recrutement d'un prestataire.

L'entreprise SEGILOG, actuellement prestataire sur le territoire de la Communauté de Communes a été consultée et mise en concurrence.

Compte tenu des montants, il n'y a pas nécessité d'un groupement de commande.  
La commune peut sur cette base retenir ce prestataire, sa proposition étant la moins disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

#### **6. REFECTION ECLAIRAGE PUBLIC.**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rénover une partie de l'éclairage public.

Un devis estimatif de la Société INEO a été étudié. Le modèle Eclatec d'un montant de 394.00 € HT est le moins onéreux.

Une subvention sera demandée auprès de l'ADEME.

#### **7. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET.**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du changement de l'amplitude d'ouverture de la garderie, il convient de renforcer les effectifs du service.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet soit 2/35<sup>ème</sup> pour exercer la surveillance des enfants de la garderie périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

#### **8. ETUDE RESEAU CHALEUR BOIS.**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux propositions ont été reçues concernant l'étude de faisabilité d'une chaufferie bois desservant les écoles, trois logements et le RSP.

Une troisième proposition va être demandée afin de finaliser le dossier.

A l'issue, la commission de travaux sera convoquée.

#### **9. TRAVAUX ET LOCATION BATIMENTS EDF.**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a plus lieu d'effectuer des travaux concernant l'aménagement des anciens bâtiments EDF du fait que la personne intéressée ne souhaite pas donner suite.

#### **QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

Relogement en urgence d'un couple avec enfants à compter du 1<sup>er</sup> août 2012 au 03 rue des Anges.

Courrier d'un administré en date du 07/08/2012 suite à des nuisances sonores Impasse des Places Basses dans la nuit du 04 au 05 août dernier et réponse de Monsieur le Maire en date du 09 août 2012.

Invitation à fermer le gymnase à la rentrée scolaire suite à la commission d'arrondissement de sécurité qui s'est tenue à la Préfecture le 19 juin 2012 au cours de laquelle ont été examinés les problèmes de sécurité du gymnase.

Le gymnase devant être réhabilité prochainement, il sera envisagé d'effectuer les travaux de première nécessité.

Courriel d'un particulier en date du 10/08/2012 concernant l'état de la voirie rue du Stade et réponse du premier adjoint le 14/08/2012.

A l'issue de la vente du cinquième lot du lotissement de l'orée du stade, la commune doit récupérer une participation aux réseaux (PVR) qui permettrait d'effectuer les travaux de voirie nécessaires.

Stationnement devant le collège et la sortie voiture de certains particuliers, il sera procédé à l'installation de panneaux de signalisation limitation de vitesse à trente kilomètres à l'heure de la croix des Anges jusqu'au stade.

Des bandes de marquage au sol seront effectuées et un arrêté du Maire sera pris en collaboration avec la gendarmerie pour limiter la vitesse.

La Région Centre informe la Commune qu'une subvention de 3156.60 € sera versée prochainement concernant l'aire de jeux.

Le Maire a reçu des courriers de remerciements des écoles de Villeherviers et Vineuil pour l'hébergement des élèves de l'étoile cyclo.

Une proposition de commodat est suggérée par le notaire concernant les bâtiments de l'Association des Monts. Le prêtre étant actuellement dans l'impossibilité de nous contacter, Monsieur le Maire joindra Monsieur Jean Perroux pour connaître la suite à donner à ce dossier.

Les travaux de réhabilitation du presbytère en hébergements temporaires vont commencer prochainement.

Une rencontre autour d'une gestion responsable des espaces verts en partenariat avec le Pays de Grande Sologne et le Domaine de Chaumont sur Loire aura lieu le lundi 10 septembre 2012 à 14h00 devant la mairie de Neung sur Beuvron. Cette rencontre sera suivie d'un rafraîchissement.

Un portillon sera installé à l'escalier des toilettes publiques suite à l'incivilité de certains particuliers.

La clé pour les visites de la boulangerie a été confiée le 29 août dernier à la mairie.

Une nouvelle procédure d'appel d'offres est relancée pour le lotissement des Gouédières, chemin de Beaumont

Un devis a été demandé concernant le remplacement de la pelle du barrage de la Tharonne.

Suite au broyage de poteaux pour le remblais des chemins, il a été récupéré divers débris sur le chemin de Chemignon. La Société sera contactée pour les informer et éviter que ce genre de désagrément ne se reproduise.

Il est prévu d'installer des poteaux bois pour le filet de protection au terrain de football du stade suite à des problèmes de ligne à haute tension qui rendraient dangereux l'utilisation de poteaux métalliques.

Il est nécessaire de procéder à l'élagage sur les chemins communaux.

Le carrelage de l'agrandissement de la Salle des Fêtes est commencé.  
La station de lavage sera opérationnelle dans deux semaines car les jetons nécessaires à son utilisation ne sont pas livrés.

La séance est levée à 22h45.